

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 FEVRIER 2018**

Délibération : **N° 2018-02-15**
 OBJET : **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**
 Nomenclature : **7.1.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : 2018 02 19 -
 Annexe 01 DOB 2018
 Version 08 02 2018.pdf

Le dix-neuf février deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le neuf février deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Chantal PERRUCHET, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Christian LEMARCHAND

Le membre ayant donné un pouvoir :

Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015-art 107 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants de voter dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat sur les orientations générales du budget (DOB), accompagné d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Ainsi, par son vote, il est pris, non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Ce rapport comporte les informations suivantes :

1° les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières avec la communauté de communes Erdre et Gesvres.

2° la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes, à travers des autorisations de programme et crédits de paiement (APCP).

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, ainsi qu'une vision pluriannuelle de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement.

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20180219-2018-02-15-DE
 Date de télétransmission : 01/03/2018
 Date de réception préfecture : 01/03/2018

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal ont été destinataires, préalablement à la séance, du rapport d'orientations budgétaires tel qu'annexé.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base du rapport d'orientations joint à la présente délibération.

Le conseil municipal emet un avis favorable sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 19 février 2018

Le Maire,
Alain ROYER.

